



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

11 Mai 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 11 Mai 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2021-038	04.05.2021	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2021-038 du 04/05/2021
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants de l'hôpital Raymond Poincaré de GARCHES**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2021-006 du 02 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation d'aide-soignant :
Madame Catherine DIDIER

Le représentant de l'organisme gestionnaire :
Monsieur Christophe LALLEMENT

L'infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Philippe MEVEL
Suppléant : Madame Yvonne CHAMARD

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

L'aide-soignant d'un d'établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation, ou son suppléant :

Titulaire : Madame Béatrice DACQUIN
Suppléant : Madame Olivia LENDORMY

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Oswald OURAGA
Suppléant : Madame Oumaima BOUKRAYAA
Titulaire : Madame Linda JEAN-LOUIS
Suppléant : Monsieur Dmytro TYKHOMYROV

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut :

Monsieur Ludovic RINGOT

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aide-soignant de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 04 mai 2021

P/La Directrice de la délégation départementale des
Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-
France
La Directrice adjointe de la délégation départementale

Aurélie THOUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>